

N° d'épreuve FFM	516	Organisateur
Moto-Club	Moto club de la vie Apremont	
N° d'affiliation	C 3368	
Date	03/juin 2018	
Lieu	Apremont <<La Roussiere>>	
Organisateur technique	Céran benoit	
Adresse	11 rue du Chateau d'eau85220 Apremont	
E-mail	benoit.ceran@gmail.com	
Téléphone	0782603034	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Lardeux Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	Gentil Jean Claude	Licence : 011345
Membre du Jury	Guedon Marc	Licence : 029982
Membre du Jury	Réveillère Francis	Licence : 191764
Commissaire technique responsable	Line Merias	Licence : 299876
Responsable du chronométrage	Morin Jean François Zilli Aurélie	Licence : 046535 085891

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Vétérans	38 Ans	-	125/250/450cc	24 €
Quad	13 Ans	-	125cc2U/750cc /250cc4U	24 €
Open National	13 Ans	-	125/250/450cc	26 €

Engagement :

Site internet : **engage sport**

Contact :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :

oui non

Tarif : **8 €**

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **mer Petelet Thierry**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche **Challans**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **la roussiere**

Adresse **85220 apremont**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **70**

Nombre d'OCP* **27**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **36**

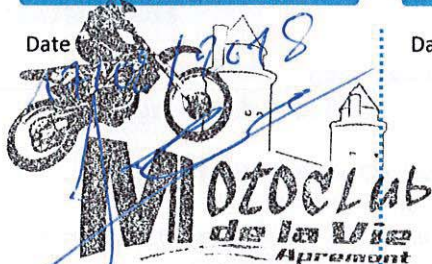
En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :



Visa de la Ligue

Date :

05 AVR. 2018



Visa de la FFM

Date :

17/04/2018

Numéro : **18/0366**



ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.178

ASSURE : MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT

COMPÉTITION : MOTO CROSS QUAD CROSS

LIEU : TERRAIN HOMOLOGUE N° 173/SPS/16

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 03/06/2018

CATEGORIE : MOTO CROSS

N° D'AGRÉMENT : 516

JUSQU'AU : 03/06/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'Etat ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'évènement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'Etat, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

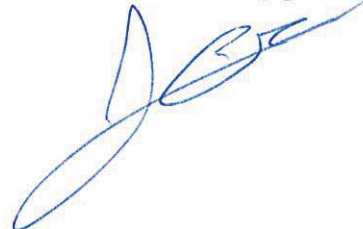
Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



Date 16/03/2018

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637

Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

FFM MOTO CROSS /QUAD DU 03 JUN 2018 APREMONT

ENTRAINEMENTS +ESSAIS Chronos: 5+15 mn

8 h 30/8 h 50	National Open A	}Trophée MCVA 15 meilleures temps ABC
8 h 55/9 h 15	National Open B	
9 h 20/9 h 40	National open C	
9 h 45/10 h 05	Vendée Vétérans	
10 h 10/10h 30	Vendée QUAD	

COURSES

11 h 00 /11h20	1 ^{er} Manche Nat Open NQ A/B/C	15mn+1t
11 h 25/11h45	1 ^{er} Manche Nat Open NQ A/B/C	15mn+1t

PAUSE REPAS 12 h05/13h45

13 h 45/14 h 05	1er Manche Trophée MCVA	15 mn +1t
14 h 10/14 h 30	2 ^{er} Manche Nat Open NQ	15 mn +1t
14 h 35/14 h 55	2em Manche Nat Open NQ	15 mn+1 t
15 h 00/15 h 20	1er Manche Vendée Vétérans	15 mn + 1t

PAUSE 15h20/15h45

15 h 45/16 h 05	1er Manche Vendée Quad	15mn +1t
16 h 10/16h 30	2em Manche Trophée MCVA	15 mn+1t
16 h 35/16 h 55	3em Manche Nat Open NQ	15mn +1t
17 h 00/17 h 20	3em Manche Nat Open NQ	15mn+1t

PAUSE 17 h 20 /17 h 45

17 h 45/18 h 05	2em Manche Vendée Vétérans	15 mn +1T
18 h 10/18 h 30	2em Manche Vendée Quad	15 mn + 1t
18 h 35/18 h 55	Finale Trophée MCVA	20 mn +1t

19 H 00 REMISE DES RECOMPENCES

CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF LE 02/06/2017 DE 16 H 00 A 20 H 00 ET LE 03/06/2017 DE 7 H 00 A 8H 00

DROIT D'INSCRIPTION :24/26€

**MOTO CLUB DE LA VIE APREHONT
TERRAIN MOTO CROSS "LA ROUSSEIERE"**

Echelle : 1/25000, 1/2500, 1/500

SURFACES :

- 3000m² - terrain naturel
- 1200m² - terrain naturel
- 1000m² - terrain naturel
- 500m² - terrain naturel
- 300m² - terrain naturel
- 200m² - terrain naturel
- 100m² - terrain naturel
- 50m² - terrain naturel
- 20m² - terrain naturel
- 10m² - terrain naturel
- 5m² - terrain naturel
- 2m² - terrain naturel
- 1m² - terrain naturel

- Exister. bâtiment
- 100m² - terrain naturel
- 50m² - terrain naturel
- 20m² - terrain naturel
- 10m² - terrain naturel
- 5m² - terrain naturel
- 2m² - terrain naturel
- 1m² - terrain naturel



Légende :

- terrain naturel
- limite de parcelle
- limite de lotissement
- terrain bâti
- terrain agricole
- terrain à bâtir
- terrain à usage agricole
- terrain à usage industriel
- terrain à usage commercial
- terrain à usage public
- terrain à usage militaire
- terrain à usage forestier
- terrain à usage récréatif
- terrain à usage éolien
- terrain à usage photovoltaïque
- terrain à usage solaire
- terrain à usage éolien
- terrain à usage solaire
- terrain à usage éolien
- terrain à usage solaire
- terrain à usage éolien
- terrain à usage solaire
- terrain à usage éolien
- terrain à usage solaire

